Les Elections Cantonales

PARTI SOCIALISTE (S.F.I.O.)

Pour la classe ouvrière

L'œuvre des socialistes dans l'intérêt public

Les élus socialistes au Conseil Général ont demandé :

Que la cession des dommages de guerre soit réservée au Département, aux communes, aux établissements charitables aux Sociétés d'habitations et aux Offices publics d'habitations ouvrières ;

Que les bénéfices du Ravitaillement soient affectés au Département pour les mêmes œuvres :

Qu'un tour de priorité au paiement des dommages soit accordé aux petits sinistrés ;

Que des délais soient accordés aux locataires menacés d'expulsion lorsqu'il leur est matériellement impossible de trouver un logement ;

Que la journée de huit heures soit respectée ;

Que des délégués ouvriers soient adjoints à l'inspection du Travail ;

Que l'emploi de la main-d'œuvre étrangère soit réglementée ;

Que le taux d'allocation d'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables soit relevé ;

Que les allocations militaires soient accordées à tous les ayant-droit sans pourcentage; que le taux en soit augmenté ;

Que le *bénéfice* des allocations militaires soit étendu aux agents des douanes, de chemin de fer et assimilés ;

Que les assurances sociales soient votées et appliquées rapidement ;

Que le bénéfice d'un congé annuel, étendu aux ouvriers et ouvrières de toutes industries, payé par l'employeur, fasse l'objet d'une loi ;

Que la loi sur la répression des fraudes en matières alimentaires soit strictement appliquée ;

Que la loi sur les accidents du travail soit améliorée ;

Que soit établi un barème fixant l'incapacité suivant la profession des intéressés, mesure qui éviterait les lenteurs d'expertise et permettrait aux victimes du travail de connaître plus rapidement l'indemnité qui leur est due ;

Que *l'École de Rééducation de Tourcoing* soit ouverte aux victimes du Travail ;

Que les rapports soient rendus plus faciles entre les diverses régions du Département par le développement des chemins de fer d'intérêt local ;

Que les campagnes soient électrifiées ;

Que soit réprimée la spéculation sur les engrais ;

Que le Sénat mette à l'étude :

1° Le projet de loi visant la fabrication de l'ammoniaque synthétique ;

2° Le projet de loi relatif aux mines de potasse d'Alsace.

Six ans d'efforts

Les élus socialistes au Conseil Général ont, d'autre part réclamé :

La reconstitution plus rapide des écoles ;

Le respect de nos lois laïques ;

Les primes à la natalité ;

La réorganisation de consultations de nourrissons ;

Des prêts plus larges aux Offices d'habitations ouvrières ;

L'organisation de la lutte contre la tuberculose, le cancer, la syphilis ;

Des secours contre le chômage involontaire par manque de travail ;

Le maintien du monopole des tabacs ;

Un plus fort dégrèvement à la base pour l'impôt sur les salaires ;

Des indemnités aux prisonniers de guerre ;

L'amnistie ;

La réintégration de cheminots révoqués ;

La réduction du service militaire à huit mois ;

La suppression des bagnes militaires.

Notre bilan

Les élus socialistes au Conseil Général ont enfin protesté :

Contre la spéculation dont sont l'occasion les titres de créance de la Reconstitution ;

Contre le fait que les petits sinistrés n'ayant pu encore obtenir le règlement de leurs indemnités reçoivent des *obligations* et doivent ainsi subir une perte que n'ont pas connue les gros sinistrés :

Contre le bénéfice de la loi du 17 avril 1919, accordé aux Compagnies minières qui n'est autre que l'imputation des sommes dues par celles-ci à l'Etat au compte de leurs dommages de guerre, l'Etat s'autorisant ainsi à ne pas verser aux communes leur part sur les redevances des Compagnies minières

Contre la politique de force, génératrice de guerre

Votez rouge !

Les électeurs ne s'y tromperont pas
Ils voteront rouge
Avec la Démocratie,
Avec le Socialisme,

Avec la classe ouvrière, qui lutte pour un présent meilleur, pour un avenir plus libre.

Ils voteront pour les candidats socialistes S. F. I. O.

Pour la Fédération Socialiste du Nord :
Le Bureau : D. BONDUES, adjoint au Maire de Lille ; Ch. DE BRABANDER, adjoint au Maire de Roubaix ; G. DELORY, député, vice-président du Conseil Général ; J. LEBAS, député, maire de Roubaix, conseiller général ; F. LOUIS, trésorier fédéral ; Roger SALENGRO, maire de Lille, conseiller général du Nord.

DANS LE NORD

Conseil d'Arrondissement

CANTON DE DUNKERQUE-OUEST. — Rambout, maire de Saint-Pol, socialiste, et M. Vanecloo, de Petite-Synthe, libéral, conseillers sortants.

M. Vanecloo se représente. On ne connait pas encore son co-listier.

Sont candidats : Rambout, conseiller sortant et Magloire Coinon, conseiller municipal de Dunkerque, désignés par le Parti Socialiste.

MM. Daubresse, ancien conseiller municipal de Dunkerque et Wiscart, conseiller municipal de Petit-Synthe, sont candidats de l'Alliance Républicaine.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK

CANTON D'HAZEBROUCK-SUD. — M. Rooses Benjamin conseiller sortant, de la Fédération Républicaine, se représente.

Le Parti Socialiste lui oppose la candidature de Joseph Platel.

CANTON D'HAZEBROUCK-NORD. — Le Parti Socialiste présente la candidature de Ponchant.

CANTON DE BAILLEUL-SUD-OUEST. — M. Biebuyck, conseiller sortant, républicain, se représente.

Autres candidats : Nelin, conseiller municipal, de Nieppe, socialiste. M. Herreman César, maire de Meteren, libéral.

CANTON DE MERVILLE. — MM. Hennion Gustave, ancien adjoint au maire de Merville et Watine-Lothé Auguste, maire d'Estaires, tous deux conseillers sortants, se représentent.

Le Parti Socialiste leur oppose : Louis Vansoille et Gabriel Lefebvre.

CANTON DE STEENVOORDE. — M. Decante Firmin, conseiller sortant, ne se représente pas.

Sont candidats : MM. Henri Devos, maire de Steenvoorde, de l'Entente Républicaine et Jérôme Rency, du Parti Socialiste.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

CANTON DE LILLE-NORD. — M. Schaepelinck libéral, se représente.

Autres candidats : MM. Marcel Dumont, radical ; Fernand Rousseau, coupeur en confections socialiste et Louis Million, du groupe indépendant.

CANTON DE LILLE-SUD.— Arthur Ghesquière socialiste, conseiller sortant ne se représente pas.

Sont candidats : M. Rouzé, républicain modéré ; Edouard Ghesquière, typographe, du Parti Socialiste et M. Delacroix, du groupe indépendant.

CANTON DE LILLE-CENTRE. — M. Franchomme, conseiller sortant, républicain modéré, se représente.

Autres candidats : Auguste Deneubourg, adjoint au maire de Lille, du Parti Socialiste et M. Baron, du groupe indépendant.

CANTON DE LILLE-OUEST. — M. Vandame fils, conseiller sortant, réactionnaire, se représente.

Autres candidats : M. Demora, conseiller municipal de Saint-André, radical ; Louis Desters, conseiller municipal de Lille du Parti Socialiste.

CANTON DE ROUBAIX-OUEST. — Telliez, ancien maire de Croix, conseiller sortant, socialiste se représente.

Autre candidat : M. Henri Détailleurs, maire de Wasquehal, libéral.

CANTON DE ROUBAIX-NORD. — Henri Thérin, adjoint au maire de Roubaix, conseiller sortant, socialiste, se représente.

Autre candidat : M. Léon Cuvelle, négociant, libéral.

CANTON DE TOURCOING-SUD. — M. Arthur Leveugle, conseiller sortant, républicain modéré, se représente.

Autres candidats : MM. Crespel, cultivateur, à Marcq-en-Barœul, de la Solidarité laïque et sociale ; Thorez, communiste et Pierre Prade de Mouvaux, du Parti Socialiste.

CANTON DE LA BASSÉE. — M. Brusme Théodore, maire de Wicres, conseiller sortant, républicain, se représente.

Le Parti Socialiste lui oppose : Albert Duthoit, conseiller municipal de Sainghin-en-Weppe.

CANTON D'HAUBOURDIN. — M. Liagre-Rose, libéral, ne se représente pas.

Autres candidats : M. Bataille, maire de Santes, radical et Dereuse, maire de Lomme, du Parti Socialiste.

CANTON DE QUESNOY-SUR-DEULE. — Sont candidats : M. Jean-Marie Sigier, radical et Alfred Dahl, du Parti Socialiste.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

CANTON DE DOUAI-NORD. — Les conseillers sortants sont Jules Dupuy, socialiste et Caudron.

Sont candidats : Jules Dupuy et Husson, adjoint au maire de Sin-le-Noble ; MM. Antoine de Flines-lez-Raches et Lebacq agent comptable républicains modérés, et Guironnet, maire de Waziers, communiste.

CANTON D'ORCHIES. — M. Des Rotours, député, conseiller sortant, se représente.

CANTON DE MARCHIENNES. — M. Brachelet conseiller sortant, communiste, se représente.

Le Parti Socialiste lui oppose Charles Gillon, adjoint au maire de Fenain.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

CANTON DE VALENCIENNES-SUD. — M. Dehond, conseiller sortant, communiste se représente.

Le Parti Socialiste lui oppose Behal, maire d'Hérin.

CANTON DE VALENCIENNES-NORD. — Thiétard, maire d'Anzin, conseiller sortant, socialiste, et Corbeaux, maire de Petite-Forêt, conseiller sortant, communiste, se représentent.

A ce dernier le Parti Socialiste oppose la candidature de Tassin maire de Wallers, délégué mineur.

CANTON DE CONDÉ. — Nestor Gérard, conseiller municipal de Vieux-Condé, conseiller sortant socialiste, ne sollicite pas le renouvellement de son mandat.

Le Parti Socialiste présente la candidature de *César Dewasmes, maire d'Hergnies.*

Autres candidats : MM. Deleau, ancien maire d'Escautpont, républicain socialiste indépendant, et Beauvois, de Fresnes, communistes.

SAINT-AMAND (RIVE GAUCHE). — M. Platelle, de Rosult, conseiller sortant, républicain ne se représente pas.

Le Parti Socialiste présente la candidature de Imbault, de Saint-Amand.

CANTON DE DENAIN. — *M. Fréalle*, instituteur, communiste, conseiller sortant, se représente.

Le Parti Socialiste lui oppose Eugène Rossy, maire d'Escaudain.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

CANTON DE CAMBRAI-OUEST. — *MM. Léon* Dhordain, maire, de Cuvillers, de l'Union Républicaine et Pluvinage Maurice, cultivateur, à Cambrai, libéral, sont tous deux conseillers sortants.

M. Dhordain se représente. L'Union Républicaine a désigné comme candidat M. Charles Panien, conseiller municipal de Cambrai.

Le Parti Socialiste leur oppose les candidatures de Vienne Emile et Debut Jules, conseillers municipaux de Cambrai.

CANTON DE LE QUESNOY-OUEST. — M. Albert Payen, adjoint au maire de Gommegnies, se présente comme candidat de la Fédération Républicaine.

CANTON DE ARCOING. — M. Adelson Delabre, ancien maire de Rumilly, conseiller *sortant, ne se représente pas.*

Autre candidat : M. Dufresnoîs, maire de Marcoing, de l'Union Républicaine.

CANTON DE CLARY. — Le Parti Socialiste présente les candidatures de Bracq, maire de Bertry et Bélot, secrétaire de la Bourse du Travail, de Caudry.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

CANTON DE SOLRE-LE-CHATEAU. — M. Dordain, républicain, conseiller sortant se représente.

CANTON DE TRÉLON. — Le Parti Socialiste présente la candidature de Derigny.

CANTON DE MAUBEUGE-NORD.— M. Delhaye républicain, conseiller sortant, ne se représente pas.

Sont condidats : M. Clerbois, adjoint au maire d'Hautmont, républicain et Charles Blanchart, métallurgiste, socialiste.

La distribution des bulletins de vote

Paris, 10 — La Commission du suffrage universel a adopté le texte voté par le Sénat, tendant à appliquer aux élections cantonales les mêmes dispositions qu'aux élections législatives, en ce qui concerne la distribution des bulletins de vote.

T.S.F. A. MARCHANDIER
11, rue St-Pierre-St-Paul, Lille
Ses Postes, Ses Pièces Détachées
Catalogue R. : 5 fr. 50 —o— Catalogue R. : 5 fr. 50

LES FUNÉRAILLES DE M. EUG. PIERRE

Paris, 10. — Les obsèques de M. Eugène Pierre, ont eu lieu ce matin.

Dans la cour de la présidence, M. Herriot a salué en termes émouvants le secrétaire général de la présidence. MM. Herriot, Painlevé et un grand nombre de députés et de sénateurs ont accompagné le cercueil jusqu'à l'église Sainte-Clotilde où a eu lieu un service, puis au cimetière Montparnasse.

LE REICH INTERDIT LES IMPORTATIONS DE CHARBONS ANGLAIS

Berlin, 10. — L'Allemagne vient de décider d'interdire les importations de charbon anglais ; rien que pour le mois dernier, on estime que la quantité de charbon anglais importée en Allemagne, donnait du travail à 35.000 mineurs.

Le traité de commerce anglo-allemand qui doit venir sous peu devant le Reichstag, aux fins de ratification, stipule que les marchandises anglaises importées en Allemagne, bénéficieront du régime de la nation la plus favorisée. En outre, l'article 2 de ce traité prévoit l'abolition dans un délai de six mois, du système actuel des demandes de licences obligatoires pour les marchandises anglaises entrant en Allemagne, qui nuit grandement aux industries britanniques du coton, de la laine et de l'automobile.

Mais il est une petite stipulation — innocente en apparence — que l'Allemagne s'apprête à mettre à profit pour porter à l'industrie minière anglaise un coup formidable. En effet, le traité commercial anglo-allemand prévoit l'échange d'une liste de marchandises non admises au bénéfice de ces clauses favorables. L'Allemagne vient de communiquer cette liste ; elle comprend le charbon. Depuis un certains temps déjà, l'Allemagne a cherché à arrêter les importations de charbon anglais par tous les moyens à sa disposition, et maintenant sa décision, tend à donner le coup de grâce à cette industrie.

La liste qui doit être maintenant entre les mains du Board of Trade, comprend d'ailleurs d'autres produits encore, par exemple le plomb, les sous-produits de l'antimoine, la fonte, l'aluminium, les spiritueux, les vins, etc. Mais le préjudice causé au commerce britannique par la prohibition de ces articles est insignifiant, comparé à celui que causera celle du charbon.

D'autre part, l' « Agence Reuter » dit que l'exportation des charbons anglais à destination de l'Allemagne continue après la conclusion du traité de commerce anglo-allemand comme auparavant, au moyen de licences d'exportation. Des négociations ont lieu actuellement entre les Gouvernements anglais et allemand, relativement aux quantités qui pourraient être exportées.

Le Sénat a terminé le vote du budget

Paris, 10. — Dans la nuit de jeudi à vendredi le Sénat a terminé la discussion du budget. Les articles réservés sont adoptés.

On s'aperçoit alors que, par suite de modifications, l'équilibre budgétaire annoncé ces jours derniers par la *Commission* des finances est rompu, alors la Commission du Sénat se réunit et la séance du Sénat est suspendue.

A la reprise, M. Henry BERENGER, rapporteur général, annonce que le budget se présente ainsi :

Recettes, 32.128.344.467 francs ; Dépenses, 33.128.055.618 francs ; Excédent de recettes, 289.060 fransc.

Mais cet équilibre est précaire, fait observer M. BERENGER, étant donné que de nouvelles dépenses sont à inscrire au budget, du fait du Maroc, de l'Institut de coopération intellectuelle etc.

Les articles de la loi de finances qui avaient été réservés, sont adoptés.

L'ensemble du budget est voté à l'unanimité de 287 votants. M. Jammy Schmidt, sous-secrétaire d'Etat aux finances, dépose le projet sur les crédits supplementaires à propos du Maroc et la séance est levée à 3 heures du matin.

Le projet sur la retraite des mineurs est adopté

Le Sénat s'est à nouveau réuni vendredi à 15 h. 15. Il vote tout d'abord le projet ayant pour but d'autoriser la révision des prix des baux à longue durée. Le Sénat vote ensuite le projet de loi tendant à faire bénéficier les ouvriers mineurs d'un relèvement de pension, et à améliorer la situation de leurs veuves et de leurs orphelins.

La séance est ensuite levée.

Séance samedi 11, à 10 heures.

LE FRANC BAISSE

L'amélioration de notre change constatée jeudi à Paris a été sans lendemain. En effet, la livre et le dollar qui cotaient avant-hier, 102,97 et 21,19 ont eu pour cours de clôture vendredi, 103,60 et 21,32.

Cependant, la confiance s'impose si nous en croyons les « Financial News » de Londres. Ce journal dit que la réduction du taux de l'escompte de la Banque de France doit être regardée comme un encouragement, car elle prouve la confiance que le Gouvernement a dans le rétablissement du franc.

Espérons donc...

TROIS MOIS DE PRISON AU RUSSE QUI VOULAIT TUER M. KRASSINE

Paris, 10. — Pour port d'arme prohibée, la onzième chambre correctionnelle a condamné, hier, après plaidoirie de Me Kogan, à trois mois de prison le Russe Waldemar Reihart, 31 ans, qui, le 14 avril dernier, fu arrêté devant l'ambassade des soviets, porteur d'un revolver chargé de six balles, avec lequel dit-il, à la procuration d'un de ses compatriotes qui lui avait promis une forte somme d'argent, il avait l'intention d'assassiner M. Krassine.

LE SUCCESSEUR DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CHAMBRE

Paris, 10. — M. Paul Carrier, que le bureau de la Chambre a désigné en remplacement de M. Eugène Pierre, comme secrétaire général, est né le 27 octobre 1874, à Sedan.

Il entra à la Chambre le 1er juin 1902 ; secrétaire de la Commission de l'armée en 1904, il fut le collaborateur de M. Maurice Berteaux pour l'élaboration du rapport sur la loi de deux ans. Chevalier de la Légion d'honneur, à ce titre, il fut promu officier en 1921, au moment où il devint chef des secrétaires-rédacteurs.

Les convocations de réservistes en 1925

Paris, 10. — Le Gouvernement a demandé un crédit de 25.329.130 francs pour les convocations des militaires des réserves en 1925.

Seront convoqués les militaires du service armé de la classe 1920 appartenant à certaines catégories de spécialistes, notamment ceux affectés à l'artillerie de défense contre aéronefs, aux sapeurs télégraphistes, au personnel navigant de l'aéronautique.

LÉGION D'HONNEUR

Paris, 10. — Sont promus ou nommés :

Au grade d'officier : MM. Charles Andler, professeur à la Faculté des Lettres de Paris ; Edouard Cuq, membre de l'Institut, professeur à la Faculté de Droit de Paris ; Pierre Hamp, homme de lettres ; Sulpis, artiste graveur, membre de l'Institut ; Léandre, artiste peintre.

Chevaliers : MM. Lacour, professeur à la Faculté de Droit de Lille ; docteur Serge Voronoff, directeur du laboratoire de chirurgie expérimentale au Collège de France ; Georges Goyau, de l'Académie française, homme de lettres ; Alphonse de Chateaubriant, homme de lettres ; Georges Wildenstein, critique d'art ; Marc Delmas, compositeur de musique.

Le Congrès de l'Association des Chimistes de Sucrerie et de Distilleries

IL S'EST OUVERT HIER A VALENCIENNES

L'Association des Chimistes de Sucrerie et de Distillerie de France et des Colonies, fondée en 1866, qui groupe un grand nombre de savants, d'industries et de chimistes s'intéressant au progrès des industries agricoles, sont venus à Valenciennes hier pour tenir leur congrès annuel de province, comme ils l'avaient fait en 1892.

Ceux d'entr'eux qui étaient arrivés la veille ont profité de la matinée pour visiter les magnifiques collections artistiques que renferme le Musée.

Ils ont été guidés dans leur visite par le conservateur, M. Lefrancq.

A midi, les Congressistes furent reçus à la mairie par Pierre Costa, adjoint.

On se rendit ensuite auprès du monument aux morts pour y déposer une palme.

Dans l'après-midi, les chimistes visitèrent la Centrale Electrique de Valenciennes-Anzin et la Brasserie Jouvion et Cie.

Le soir, eut lieu à l'Hôtel Verdonck, un banquet qui fut présidé par M. Lachaze, sous-préfet.

Un marchand de charbon meurtrier de son concurrent

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

Coup de fusil mortel

Il le mit en joue, l'étendit à terre d'un coup de fusil puis rentra chez lui

La victime n'était autre que Stokmann.

La balle qui l'avait atteint lui avait traversé le thorax, perforant l'artère aorte, sectionnant la moëlle épinière en provoquant l'éclatement d'une vertèbre dorsale. La mort avait été pour ainsi dire instantanée et le coup tiré sinon à bout portant du moins à une très faible distance. La balle avait suivi un trajet oblique d'avant en arrière, de gauche à droite et de haut en bas, ce qui permet de croire que Stokmann était bien penché en avant dans la position d'une personne qui se baisse pour ramasser un objet à terre, lorsqu'il a été frappé.

Josson a exprimé des regrets. Il prétend ne pas avoir eu l'intention de tuer Stokmann, qu'il n'avait d'ailleurs pas reconnu. Son but était, a-t-il déclaré à la gendarmerie, d'effrayer celui qui, il en était convaincu, avait lancé des pierres sur sa toiture. Cette explication est démentie par les faits.

L'audience

C'est une triste et pénible affaire qui clôt la troisième session des assises du Nord. Et l'accusé, cette fois, n'est point la sinistre canaille auteur d'un crime crapuleux. Il semble, dans ce box, où le destin malheureux l'a conduit, plutôt une victime qu'un accusé.

L'inculpé regrette son acte. Il le dit avec un accent que l'on sent sincère. Puis ce sont les témoignages qui viennent encore apporter un appoint en faveur de l'accusé.

M. l'avocat général FLEURIET, rappelle le drame. Sans excuser les tracasseries causées par Stokmann à Josson, il n'admet pas que ce dernier put employer un tel moyen. M. l'avocat général demande un verdict affirmatif. Il ne s'oppose pas aux circonstances atténuantes, cependant.

Me ESCOFFIER prononce une brève péroraison. Il plaide le cas de légitime défense et demande pour son client, dont il rappelle la vie d'honnête commerçant, l'acquittement pur et simple.

Acquitté

Un quart d'heure de délibération à peine, et, le jury rentre en séance. Il rapporte un verdict négatif. En conséquence Eugène JOSSON EST ACQUITTÉ.

La partie civile que représentait Me PARENTY obtient 10.000 francs de dommages-intérêts.

Un grand père indigne est condamné à trois ans de prison

Fortuné Benezit, 68 ans, s'est livré à Lallaing, à un odieux attentat sur la personne de sa petite *fille âgée à l'époque de 13 ans. L'attentat* du grand-père indigne a eu pour conséquence de rendre mère la fillette. Néanmoins, la *Cour*, en raison du grand âge de l'accusé se montre indulgente et condamne BENEZIT à TROIS ANS DE PRISON.

ACTE DE MALVEILLANCE SUR LA VOIE FERRÉE PRÈS D'ARMENTIÈRES

Dans la nuit du 8 au 9 courant, le mécanicien du rapide 2254, de Boulogne. Lille, Bruxelles et Cologne, a signalé à son passage à Armentières, à 22 heures, que les signaux avancés du côté d'Hazebrouck étaient éteints.

Cependant les réservoirs des lampes avaient été remplis de pétrole et les lampes allumées.

On a constaté que les mèches des becs avaient été baissées jusqu'à extinction et que les lanternes avaient dû être descendues

Des constatations faites, on a conclu qu'il s'agit d'un acte de malveillance

FÉDÉRATION DU NORD DES SYNDICATS D'INITIATIVE

L'Assemblée générale de la Fédération du Nord des Syndicats d'Initiative, qui devait avoir lieu le 19 Juillet à Cayeux, est reportée au dimanche 2 Août par suite de la coïncidence des Elections cantonales.

Cette importante manifestation, dans laquelle 39 syndicats d'initiative du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme seront représentés, sera présidée par M. Brisac, délégué de M. le Ministre des Travaux publics et par M. le Docteur Mabille, délégué officiel de M. le Ministre du Travail et de l'Hygiène ; M. le Préfet de la Somme, ainsi qu'un certain nombre d'élus et les personnalités du monde touristique, assisteront également à cette manifestation.

Nous ne pouvons qu'applaudir à cette éclosion de nombreux syndicat d'initiative dans notre région, dont le but est la mise en valeur de cette région si méconnue et qui, cependant, offre aux étrangers des particularités, tant au point de vue de nos plages, que de nos ports, que de nos Villes Flamandes.

EN DEUX LIGNES

Paris. — La convention commerciale franco-polonais signée 9 décembre 1924 est en vigueur.

— *On annonce décès M. René Quinton, présidens* de la Ligue Nationale Aérienne.

Montpellier. — Suite expulsion vieille femme, 2.000 personnes ont manifesté.

Etampes — 6 avions chasses pilotés par officiers polonais partis hier pour Varsovie.

Maroc. — A Claye Souilly, importante minoterie détruite par incendie. Dégâts 1.100.000 francs.

Vienne. — Violente tempête de grêle en Transylvanie et en Bessarabie, 31 tués.

Tiflis. — Suite incendie à causes inconnues, dépot *explosifs a sauté. Soldats blessés.*

Accord complet franco-belge

Il a été consacré par les entretiens Briand-Vandervelde

Paris, 10. — Les conversations que Vandervelde, nouveau ministre des Affaires étrangères de Belgique, eut hier avec M. Briand, après le déjeuner à l'ambassade belge et avec M. Berthelot secrétaire général du Quai d'Orsay ont consacré l'entière conformité de *vues des Gouvernements de Paris et de Bruxelles* sur les questions de politique extérieure.

Une interview du général Naulin

Vichy, 10. — Interviewé, le général Naulin a constaté que ce qui rend la situation marocaine complexe et toute nouvelle pour nos méthodes de guerre, ce sont les défections de tribus. Pour le moment, le général ne demande rien au Gouvernement. Il s'efforcera de s'arranger avec les forces et le matériel mis à sa disposition et dont les renforts continuent d'arriver normalement.

LA FEMME DU CHEF DE GARE MEURTRIÈRE PAR PITIÉ A ÉTÉ ACQUITTÉE

Orléans, 10. — Hier, a comparu devant les assises du Loiret, Mme Berthe Lamand, qui, en 1924, à Triguères, près de Montargis, avait, pour abréger ses souffrances, asphyxié son mari, chef de gare, âgé de 58 ans, très gravement malade. Elle avait tenté, sans y réussir, de mourir à ses côté, tandis que M. Lamand succombait.

Mme Lamand, que défendait Me Séjourné, est acquittée.

TRAINS DE BAINS DE MER

A l'occasion de la Fête Nationale, les trains de bains de mer 1781 Lille (dép. 14.52), Le Tréport (arr. 18.49) — 1861 Tourcoing (dép. 14.06), Wimille (arr. 18 h. 27) circuleront le lundi 13 juillet.

Les trains 1762 L. Tréport (dép. 8.30 Lille (arr. 10.29) — 1862 Wimille (dép 6.45), Tourcoing (arr. 11.06) circuleront le mercredi 15 juillet.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Frais : vent de Nord-Ouest, 4 à 7 m. ; ciel très nuageux avec éclaircies, quelques averses ou grains. Température minimum 11°.

DERNIERE HEURE

La loi de finances devant les Chambres

Se mettra-t-on d'accord aujourd'hui

La Commission des finances de la Chambre a poursuivi cet après-midi la discussion des textes de la loi de finances modifiés par le Sénat.

Elle a accepté la rédaction votée par la Haute Assemblée, en ce qui concerne l'impôt (et non plus la participation) sur les revenus des réserves des Compagnies d'assurances

Elle a également approuvé le texte sénatorial relatif à l'impôt sur les automobiles, en ne le rendant toutefois applicable que jusqu'au 1er janvier 1926.

En outre, elle adopte un amendement exonérant de cet impôt les tracteurs agricoles.

Où l'entente n'est pas encore réalisée

La Commission a, par contre, repris les textes antérieurement votés par la Chambre en ce qui concerne : **1° Les exonérations de la taxe sur le chiffre d'affaires ; 2° Les prélèvements sur les bénéfices nets des jeux (amendement Garat ; 3° Le serment fiscal ; 4° La non réduction de l'impôt dans le calcul du revenu de l'année précédente.** Toutefois, sur dernier point, elle a adopte le chiffre de 40 % au lieu de 44 comme pourcentage maximum de l'impôt par rapport au revenu annuel.

La Commission a adopté une texte nouveau relatif à l'impôt sur les bénéfices agricoles.

Ce texte stipule qu'en attendant l'application de la révision de la propriété non bâtie, les coefficients seront appliqués à la valeur locative cadastrale, préalablement majorée de 75 %.

En outre, l'exploitant sera exonéré de l'impôt jusqu'à 2.500 francs de revenu, calculé d'après la méthode en vigueur. Il aura droit, en outre, à un déduction des 3/4 sur la fraction comprise entre 2.500 et 4.000 francs et de moitié sur la fraction comprise entre 4.000 et 8.000 francs.

La Commission a maintenu son texte antérieur concernant l'exonération de 50 de la taxe sur les théâtres, cinémas et concerts pour les établissements de province, ainsi qu'un certain nombre d'autres dispositions secondaires.

Dépenses recouvrables

Paris, 10. — La Commission sénatoriale des finances, réunie sous la présidence de M. Milliès-Lacroix, a approuvé un rapport de M. Henry Berenger sur le projet portant conversion en crédits définitifs, des crédits provisoires ouverts sur 1924, pour le budget spécial des dépenses recouvrables. Un rapport de M. Paul Pélisse, sur le projet portant création *d'un secrétaire général des P. T. T.* ; après audition de M. Chaumet, la Commission a décidé d'approuver le projet de loi.

A MOSCOU, ON FUSILLE LES ESPIONS

Riga, 10. — Condamnés pour espionnage, les généraux Biolavine et Ivanoff ont été fusillés à Moscou.

FEUILLETON DU 11 JUILLET 1925. — N° 14

Il y déployait même assez de science et d'habileté et était arrivé à se faire une clientèle nombreuse parmi les habitants de son quartier.

Mais les ressources qu'il tirait de son métier étaient insuffisantes pour lui permettre de rester l'amant d'Eva de Champval.

Aussi était-il de ces praticiens qu'on trouve prêts à toutes les besognes à la condition de les payer grassement.

Galuchard ignorait, bien entendu, ce détail ; d'ailleurs, il ne venait rien demander au docteur qui ne fut parfaitement licite.

Tout ce qu'il tenait à obtenir de lui, c'était une discrétion absolue, l'assurance qu'il s'acquitterait d'une mission qui devait rester secrète, sans en rien révéler à personne.

Marotti le reçut très amicalement.

— Comment, c'est vous, s'écria-t-il en le voyant entrer dans son cabinet. Vous n'êtes pas malade, au moins ?

Et dans la façon dont il prononça ces derniers mots, il y avait un accent de sincère intérêt qui alla tout de suite au cœur de Galuchard.

— Non, monsieur, répondit-il, je ne suis pas malade. Et cependant, c'est au médecin que je viens m'adresser, espérant qu'il n'aura pas oublié l'offre qu'il m'a faite un jour de me rendre service, si j'avais besoin de son appui.

— Certes, non, je ne l'ai pas oubliée, mon cher ami ; je n'ai pas oublié non plus que je vous dois la vie.

Galuchard esquissa un geste de dénégation.

— Si, si, je dis bien, poursuivit Marotti, je vous dois la vie. Sans votre arrivée, je pouvais très bien m'endormir dans le ruisseau où m'avaient couché mes lâches agresseurs... et, ne plus me réveiller. Une congestion cérébrale... et c'en était fait de moi.

Le visiteur, tirant le meilleur augure de l'accueil qui lui était fait, exposa alors au *docteur le but de sa démarche.*

— Voilà, fit-il. Une de mes amies intimes — et Galuchard, avec une certaine suffisance, appuya sur le mot « intimes » — une de mes amies intimes m'a prié de l'aider à sortir d'embarras sa sœur de lait, laquelle se trouve en effet dans une situation des plus critiques.

— Une situation... intéressante, probablement, fit Marotti.

— Précisément. La personne en question est enceinte et désirerait être délivrée à la campagne et dans le plus grand secret, par un praticien en la discrétion duquel elle voudrait avoir une entière confiance.

— Et vous avez pensé à moi ?

— Oui. Ai-je eu tort ?

— Pas du tout, et je suis tout disposé à vous être agréable ; je serais trop heureux de pouvoir enfin m'acquitter envers vous.

— Vous êtes trop aimable.

— Avant même de savoir de qui il s'agit — ce qui m'est d'ailleurs tout à fait indifférent — je vous réponds donc affirmativement. Pour quelle époque la personne en question attend-elle cette naissance ?

— *Pour le mois de janvier.*

— Et où compte-t-elle aller faire ses couches ?

— *En Anjou, dans une toute petite localité* qui s'appelle Pêchevesque et où habite son ancienne nourrice.

— Cela tombe à merveille, je voulais justement aller à la campagne, aussitôt après le nouvel an, prendre quelques jours de repos. C'est à Pêchevesque que j'irai et j'y attendrai la venue du nouveau-né.

— Ah ! comme je vous suis reconnaissant. Mon amie va être bien heureuse ! Elle tient tant à tirer d'ennui sa sœur de lait.

— Quelque fille séduite, sans doute ?

— Oh ! pas précisément. C'est toute une histoire, une bien triste histoire. La personne dont il s'agit habite Neuilly — comme mon amie et comme moi — et est fiancée à un homme qu'elle n'aime pas et elle en aime un autre.

— C'est un cas encore assez fréquent, fit Marotti, qui tout aussitôt songea à la jeune fille dont Jean de Préville était l'amant.

— Mais ce qui est moins fréquent, c'est que cette personne a été la maîtresse de celui qu'elle aime, d'où l'enfant qui nous occupe.

— Ah ! oui, je comprends !

— Et ce qui est encore moins fréquent continua Galuchard, c'est que l'amant de cette personne est précisément le frère de son fiancé.

A cette révélation inattendue, Marotti eut un geste de surprise, vite réprimé.

N'était-ce pas l'histoire de la jeune fille à laquelle il venait de songer que Galuchard lui racontait là ?

Si c'était une coïncidence, elle était au moins bizarre.

Et précisément la sœur de lait de l'amie *de Galuchard habitait Neuilly*, tout comme Simonne Roncereaux, dont Marotti connaissait à présent le nom, ayant fait *à ce sujet une rapide enquête* quelques jours après le départ de Jean de Préville pour l'Afrique.

Cependant, il se refusait à croire que ce fût précisément de la maîtresse du lieutenant qu'il était à présent question.

N'avait-il pas, au cours de l'entretien surpris par lui, entendu Jean de Préville se féliciter de n'avoir pas rendu mère la jeune fille ?

Si c'était d'elle que Galuchard s'occupait maintenant, il fallait admettre qu'elle s'était trompée dans ses prévisions, ou bien encore avoir voulu cacher la vérité à son amant.

Cette dernière hypothèse, nous le savons, était exacte.

Pour sortir de l'incertitude dans laquelle il se trouvait, il résolut de faire parler son visiteur, ce qui n'était pas une tâche très difficile.

— Oui, dit-il alors, c'est une histoire bien triste, comme vous dites. Et j'imagine que la malheureuse jeune fille a été abandonnée par son amant, car autrement ce dernier se serait lui-même préoccupé, comme vous le faites en ce moment, de la naissance prochaine de son enfant.

— Abandonnée... abandonnée... oui et non. Il paraît — remarquez que je suis très mal renseigné, je ne connais même pas le nom de cette jeune fille — il paraît que son amant ignorait qu'elle était enceinte et qu'il s'est éloigné d'elle pour toujours, afin de n'être pas un obstacle au bonheur de son frère, qui adore sa fiancée.

— Vraiment !

Et, en lui-même, Marotti, que cette révélation inattendue remplissait d'aise, songeait :

— Plus de doute, c'est bien de Simonne Roncereaux qu'il s'agit.

Ainsi le hasard venait de lui livrer le dernier mot d'un secret qu'il ne connaissait qu'en partie et sur lequel il avait dressé le plan d'une terrible vengeance contre l'homme qui l'avait autrefois publiquement flétri.

N'y avait-il pas là de quoi modifier singulièrement ce plan et rendre sa vengeance plus terrible encore ?

Etonné de le voir méditer longuement, à la suite du bref récit qu'il venait de lui faire, Galuchard regardait le docteur d'un air tout surpris.

Marotti s'en aperçut et, craignant de paraître attacher à cette histoire plus d'importance qu'il n'était logique qu'elle en eût à ses yeux, il dit d'un ton dégagé :

— Oui, c'est un de ces drames intimes comme il s'en rencontre tous les jours dans la vie, et on paie parfois bien cher quelques instants de bonheur. Mais, dans le cas actuel, il n'y a encore que demi-mal. Grâce à votre amie, qui se préoccupe d'une façon touchante du sort de sa sœur de lait, la faute de cette dernière restera secrète. Ah ! ce n'est certes pas moi qui irai la révéler au futur mari.

— C'est avec cet espoir que je me suis adressé à vous, fit Galuchard, qui se levait pour prendre congé.

— Et l'enfant ? demanda le docteur d'un air presque *indifférent.*

— L'enfant... je m'en charge.

Cette réponse fut faite d'une façon nette et décidée qui ne permettait pas à Marotti d'insister sur ce point, sans risquer de se trahir.

D'ailleurs, il saurait bien, plus tard, à quoi s'en tenir à ce sujet.

Et, cessant d'interroger Galuchard, il lui renouvela l'assurance, qu'il lui avait donnée, de se rendre en janvier à Pêchevesque et d'y attendre la naissance de l'enfant.

Galuchard n'aurait qu'à le prévenir de nouveau quelque temps avant l'époque de la délivrance et il accourrait aussitôt.

Ravi d'avoir si bien réussi dans sa démarche, l'employé d'octroi prit congé de Marotti et reprit joyeusement le chemin de Neuilly.

Cinq minutes après son départ, le médecin sautait dans une voiture et se faisait conduire rue de la Pompe, chez Eva de Champval.

Il avait hâte de la mettre au courant de ce qu'il venait d'apprendre.

La belle demi-mondaine était de fort méchante humeur. Depuis que sa liaison avec Jean de Préville était rompue, elle ne parvenait pas à retrouver la belle situation que lui faisait le jeune homme.

Aussi reçut-elle son amant sans lui témoigner d'une façon quelconque qu'il était le bienvenu.

— Ah ! te voilà, toi, fit-elle rageusement. Quand j'ai un ennui, je suis sûre de te voir arriver, si au moins c'était pour me tirer d'embarras.

— Tu es ingrate, Eva, répondit le médecin *en s'approchant d'elle pour l'embrasser.* Je crois t'avoir déjà donné de sérieuses preuves de mon attachement, des preuves palpables. Qu'est-ce qu'il t'arrive ?

— Un huissier sort d'ici, je suis poursuivie pour une malheureuse note de modiste et l'on va me saisir prochainement.

— Prends des arrangements.

— Si *tu crois* que j'ai attendu tes conseils pour me débrouiller. Mais il n'y a rien à faire, maintenant que tu as perdu la seule ressource qui aurait pu te permettre de me sortir de cette gêne perpétuelle.

(A suivre).